

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 06479 Numéro SIREN : 823 970 009 Nom ou dénomination : KRISTY
--

Ce dépôt a été enregistré le 22/04/2022 sous le numéro de dépôt 8189

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL

LE 22 AVR. 2022

SOUS LE N° 8189

AEQUITAS

EXPERTISE et CONSEIL

SAS KRISTY

Liasse fiscale Déclarant
30/09/2021

*Constaté
1 original
c*



Siège Social

149 rue du 11 Novembre
BP 30215
59503 DOUAI Cedex

9 rue Delesalle
PA du pré Catelan
59110 LA MADELEINE

9 rue du Champ de Mars
BP 209
62304 LENS Cedex

Tél : 03.27.08.02.40 - Courriel : expertise@aequitas.fr



Période du 01/10/2020 au 30/09/2021 (Bilan)

Sommaire

0.1	2065 Impôt sur les sociétés	3
0.2	2065 bis	4
0.3	2050 Bilan actif	5
0.4	2051 Bilan passif	6
0.5	2052 Compte de résultat	7
0.6	2053 Compte de résultat (suite)	8
0.7	2054 Immobilisations	10
0.8	2055 Amortissements	11
0.9	2056 Provisions inscrites au bilan	12
0.10	2057 Etat des créances et dettes	13
0.11	2058-A Détermination résultat fisc.	14
0.12	2058-B Déficits prov. non déduct.	15
0.13	Provisions non déductibles	16
0.14	Bien en location - Suivi des amortissements	17
0.15	2058-C Affectation du résultat	18
0.16	2059-A Détermin. plus moins-values	19
0.17	2059-B Affectation plus values C/T	21
0.18	2059-C Suivi des moins values L/T	22
0.19	2059-D Affectation plus values L/T	23
0.20	2059-E Détermination VA produite	24
0.21	2059-F Capital social	25
0.22	2059-G Filiales	26
0.23	2067 Rel. frais généraux	27



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01102020	et clos le	30092021
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS KRISTY	
SIRET 8 2 3 9 7 0 0 0 9 0 0 0 2 8	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
5 RUE PIERRE BEZANCON	
94440 MAROLLES-EN-BRIE	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation	SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Activités des sociétés holding	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--------------------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	41615	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	38120	Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%				
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs		
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies				
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%				

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2- Société tête de groupe et mandat d'une autre entité du groupe pour souscrire la 2258	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée	X	LOOP V4.31.0
Examen de conformité fiscale		

☐ Prestataire de confiance :	
---	--

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
DOUAI 149 RUE DU 11 NOVEMBRE BP 30215 59503 DOUAI	
Tél: 0327080240	Tél:
OGA/OMGA ou Viseur conventionné	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 10012022 Lieu: MAROLLES EN BRIE
	Qualité et nom du signataire: M AMICHAUD - PRESIDENT
	Signature:
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	

Désignation de l'entreprise :		SAS KRISTY										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2										
Adresse de l'entreprise :		5 RUE PIERRE BEZANCON 94440 MAROLLES-EN-BRIE										Durée de l'exercice précédent *		1 2										
Numéro SIRET *		8 2 3 9 7 0 0 0 9 0 0 2 8										Néant ☐ *												
												Exercice N clos le,		3 0 0 9 2 0 2 1										
												Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3								
Capital souscrit non appelé (I)		AA																						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB											AC										
		Frais de développement *	CX											CQ										
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	373										AG	373									
		Fonds commercial (1)	AH											AI										
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	414										AK	97									
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL											AM										
		Terrains	AN											AO										
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP											AQ										
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR											AS										
		Autres immobilisations corporelles	AT	28409										AU	13109									
		Immobilisations en cours	AV											AW										
		Avances et acomptes	AX											AY										
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS											CT										
		Autres participations	CU	919810										CV	919810									
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB											BC										
Autres titres immobilisés		BD	274441										BE	274441										
Prêts		BF											BG											
Autres immobilisations financières *		BH	7200										BI	7200										
TOTAL (II)		BJ	1230648										BK	13580										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL											BM										
		En cours de production de biens	BN											BO										
		En cours de production de services	BP											BQ										
		Produits intermédiaires et finis	BR											BS										
		Marchandises	BT											BU										
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV											BW										
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	182532										BY	182532									
		Autres créances (3)	BZ	285979										CA	285979									
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB											CC										
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD											CE									
	Disponibilités		CF	688905										CG	688905									
	Charges constatées d'avance (3) *		CH	32640										CI	32640									
	TOTAL (III)		CJ	1190058										CK	1190058									
	Comptes de régularisation		Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW																				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM																					
Écarts de conversion actif * (VI)		CN																						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	2420707										IA	13580										
															2407126									
Renvois : (1) Dont droit au bail :												(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP										
Clause de réserve de propriété :												Stocks :												
												(3) Part à plus d'un an :		CR										
Créances :																								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS KRISTY		Néant ☐ *		
				Exercice N 30092021		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....639350..)			DA	639350	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	63935	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	403166	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	355618	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	1462069	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	387693	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	410169	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	46110	
	Dettes fiscales et sociales			DY	95619	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	64	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	5400	
TOTAL (IV)			EC	945057		
Écarts de conversion passif *			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2407126		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Écart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	691589
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS KRISTY		Exercice N				Néant ☐ *
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC	
	Production vendue	FD		FE	FF	
		FG	398740	FH	FI	398740
	Chiffres d'affaires nets *	EJ	398740	FK	FL	398740
	Production stockée *				FM	
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	984
	Autres produits (1) (11)				FQ	8
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	399733
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	
	Variation de stock (marchandises) *				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	90986
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	3929
	Salaires et traitements *				FY	190442
	Charges sociales (10)				FZ	68843
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations		- dotations aux amortissements *	GA	17636
				- dotations aux provisions	GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)				GE	8
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	371847
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	27885
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	326289
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	20314
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	346604
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilés (6)				GR	13970
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	13970
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	332634
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	360519

Désignation de l'entreprise SAS KRISTY										Néant ☐ *	
										Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA	28	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *								HB	31000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD	31028	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *								HF	18559	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)								HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH	18559	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)										HI	12468
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	17370
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	777366
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	421747
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)										HN	355618
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières						HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)						IG		
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *						HP		
			– Crédit-bail immobilier						HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)								IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK	346604
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)							RC		
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)						RD		
	(9)	Dont transferts de charges								A1	984
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)						(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)		A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives		A6	obligatoires		A9			
			dont cotisations facultatives Madelin		A7						
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8						
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels :								Exercice N		
								Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Détail en annexe											
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N		
								Charges antérieures	Produits antérieurs		

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES ET SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

Annexe 2053

Désignation de l'entreprise : **SAS KRISTY**

Exercice N, clos le : **30092021**

DÉTAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges sur opérations de gestion	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	18559
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Amortissements des charges à répartir	
TOTAL	18559
DÉTAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits sur opérations de gestion	28
Produits des cessions d'éléments d'actif	31000
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Provision spéciale de réévaluation	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	31028
DÉTAIL DES CHARGES CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Achats	
Services extérieurs	
Impôts et taxes	
Charges de personnel	
Charges de gestion courante	
Charges financières	
Redevances de crédit-bail	
TOTAL	
DÉTAIL DES PRODUITS CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Ventes	
Subventions d'exploitation	
Produits de gestion courante	
Produits financiers	
TOTAL	

Désignation de l'entreprise		SAS KRISTY		30092021		Néant ☐		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	787	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KO
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	3792	KW		KX
		Matériel de transport *		KY	85013	KZ		LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	5127	LC		LD
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		IJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
	TOTAL III		LN	93932	LO		LP	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
		Autres participations		8U	919810	8V		8W
Autres titres immobilisés			1P	380126	1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières			1T	7200	1U		1V	
TOTAL IV			1Q	1307136	1R		1S	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	1401856	ØH		ØJ	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
		1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		1W	787	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		IX		1Y		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	3792	MO	
		Matériel de transport	IV		MP	65523	MQ	19490	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	5127	MU	
		Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG	65523	NH	28409	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations		IØ		ØX		ØY	919810	ØZ
Autres titres immobilisés			1I	105685	2B		2C	274441	2D	
Prêts et autres immobilisations financières			12		2E		2F	7200	2G	
TOTAL IV			13	105685	NJ		NK	1201451	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14	105685	ØK	65523	ØL	1230648	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS KRISTY		30092021		Néant ☐ *		
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		
Autres immobilisations incorporelles		PE	447	PF	23	PG	PH	
TOTAL I								
TOTAL II							470	
Terrains		PI		PJ		PK	PL	
Constructions		PM		PN		PO	PQ	
Sur sol propre		PR		PS		PT	PU	
Sur sol d'autrui		PV		PW		PX	PY	
Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PZ		QA		QB	QC	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		QD	1166	QE	474	QF	QG	
Autres immobilisations		QH	37407	QI	16308	QJ	46963	
corporelles		QL	3885	QM	831	QN	4716	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QP		QR		QS		
Emballages récupérables et divers		QU	42459	QV	17613	QW	46963	
TOTAL III							13109	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	42907	ØP	17636	ØQ	46963	
							ØR	
							13580	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I								
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL II								
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions		Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
Sur sol propre		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
Sur sol d'autrui		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
Inst. gales, agenc am. divers		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
Matériel de transport		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
Mat. bureau et inform. mobilier		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
Emballages recup. et divers		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
TOTAL III								
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM			NO
TOTAL IV								
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ
CADRE C								
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9	Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP	SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS KRISTY		30092021		Néant ☒ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF			
	UG	UH			
	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS KRISTY				30092021		Néant ☐ *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	7200	UV		UW	7200				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	182532		182532						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	1529		1529						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	903		903						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2988		2988					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	280261		280261						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	296		296						
	Charges constatées d'avance	VS	32640		32640						
	TOTAUX			VT	508353	VU	501153	VV	7200		
	RENVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	387693		139626		248067				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	5737		337					5400	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	46110		46110						
Personnel et comptes rattachés		8C	17831		17831						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	29618		29618						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	17370		17370						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	25255		25255						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	5544		5544						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	404431		404431						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	64		64						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	5400		5400						
TOTAUX			VY	945057	VZ	691589		248067		5400	
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	67182		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	138099	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise SAS KRISTY		Exercice N clos le								
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) ☒ ET ☐ Néant ☐		13.01.0.912.0.2.1.1								
I. RÉINTÉGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE								
		WA	355618							
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)		WB							
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	11766	XE	12274			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	508					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)	RB	)					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)	XX		XW				
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *	XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *				XY					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)				I7	17370				
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7			
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux de 0 %			I8			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ Plus-values nettes à court terme Plus-values soumises au régime des fusions			ZN					
					WN					
					WO					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)	SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ				
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3				
						TOTAL I	385262			
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS						
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *						WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)						WU				
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{ - imposées aux taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure - imputées sur les déficits antérieurs				WV				
						WH				
						WP				
						WW				
						XB				
						I6				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts		(	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	15995	)	XA	303905		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX			
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						ZY			
	Majoration d'amortissement *						XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (art. 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5		XF	
		ZFU - TE (art. 44 octies et octies A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA			
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC			
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	0	Dont déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH		)	XG	1442	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC					
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD					
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI					
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL								
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	0		
III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II		XH	305347					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		{	Bénéfice (I moins II)	XI	79915					
			Déficit (II moins I)			XJ				
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XL	180			
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	79735	XO				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SAS KRISTY		30092021		Néant ☐ *
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	180
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice			K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	180
Déficits reportables (différence K4 + K4 bis - K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	8471
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *				
		8X		8Y
		8Z		9A
		9B		9C
Total des provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation *				
		9D		9E
		9F		9G
		9H		9J
Total des provisions pour dépréciation				
Charges à payer				
		9K		9L
		9M		9N
		9P		9R
		9S		9T
Total des charges à payer				
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN		YO
		ligne W1		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Annexe 2058-B
cadre II

Désignation de l'entreprise : SAS KRISTY

Exercice N clos le : 30092021

NATURE		DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour gros entretien, grandes révisions		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés		
	Autres provisions		
	TOTAL		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en-cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
	TOTAL		

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2058-A

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
		SCI IMMO KRISTY 2019	1442
TOTAL WQ		TOTAL XG	1442



**BIENS EN LOCATION
SUIVI DES AMORTISSEMENTS**

ANNEXLIB02

AMORTISSEMENTS A REPORTER	
AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	
AMORTISSEMENTS DÉDUITS DANS L'EXERCICE	
AMORTISSEMENTS RESTANT A REPORTER	

Désignation de l'entreprise : SAS KRISTY										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	79862	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	– Réserves légales	ZB				
			– Autres réserves			ZD	403166				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	603303		Dividendes	ZE	280000				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	683166		Report à nouveau	ZG					
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	683166		
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ				
	– Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	– Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	– Sous-traitance						YT	4523			
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	41898	XQ	44454			
	– Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	8204			
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	33805			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	90986			
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	1726			
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	2203			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	3929			
TVA	– Montant de la TVA collectée						YY	79945			
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	11437			
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS) *						ØB				
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK			%			
	– Numéro de centre agréé *				XP						
	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
RÉGIME DE GROUPE *	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SAS KRISTY**

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Date d'acquisition des éléments cédés* et Nature (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1 10/01/2018 BMW X5	59969		44393		15575
	2 10/01/2018 BMW X5 BATTERIES	5553		2569		2984
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
	13					
	14					
	15					
	16					
	17					
	TOTAL	65523		46963		18559

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*	1 31000	15424	15424				
	2	-2984	-2984				
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
	13						
	14						
	15						
	16						
	17						
	TOTAL	31000	12440	12440			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : _____					
		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
		Court terme (9)	Long terme (10)		Plus-value taxables à 19 % (1)
		19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
Total des plus ou moins-values nette fiscale		12440			
II - Autres éléments	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	Divers (détail à donner sur une note annexe)*				
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique)		12440			
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique)					
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 %		(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

[illegible]

Désignation de l'entreprise : **SAS KRISTY**

Néant ☒ *

- Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 12,8 % ^② .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ^③ .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ^④ .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 1			
N - 2			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N - 1						
N - 2						
N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

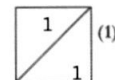
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS KRISTY</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SAS KRISTY		Néant ☐	
Exercice ouvert le: 0 1 1 0 2 0 2 0		et clos le: 3 0 0 9 2 0 2 1	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel (hors CVAE) :		YP	3
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	398740
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	398740
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	8
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	8
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	49088
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	8
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	49097
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	349652
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant à 0.		SA	349652
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)		GX	398740
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	3
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 1 0 / 2 0 2 0
Date de cessation		GZ	3 0 / 0 9 / 2 0 2 1
		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 1

N° SIRET

8 2 3 9 7 0 0 0 9 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS KRISTY

ADRESSE (voie) 5 RUE PIERRE BEZANCON

CODE POSTAL 94440

VILLE MAROLLES-EN-BRIE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique AMICHAUD Prénom(s) THIERRY
Nom marital % de détention 84,83 Nb de parts ou actions 542350
Naissance : Date 12091971 N° Département 94 Commune CHARENTON Pays FR
Adresse : N° 6 Voie RUE ARTHUR HONEGGER
Code Postal 94440 Commune SANTENY Pays FR

Titre (2) MME Nom patronymique SCHWICKERT Prénom(s) CHRISTELLE
Nom marital AMICHAUD % de détention 15,17 Nb de parts ou actions 97000
Naissance : Date 31081973 N° Département 94 Commune MAISON ALFORT Pays FR
Adresse : N° 6 Voie RUE ARTHUR HONEGGER
Code Postal 94440 Commune SANTENY Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 1

N° SIRET 8 2 3 9 7 0 0 9 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS KRISTY

ADRESSE (voie) 5 RUE PIERRE BEZANCON

CODE POSTAL 94440

VILLE MAROLLES-EN-BRIE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

3

Forme juridique	SAS	Dénomination	MONAMY	
N° SIREN (si société établie en France)	8 3 0 6 6 9 2 9 7	% de détention	100,00	
Adresse :	N° 5	Voie	RUE PIERRE BEZANCON	
	Code Postal 94440	Commune	MAROLLES EN BRIE	Pays FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	GAMAT	
N° SIREN (si société établie en France)	5 0 0 0 5 5 4 0 5	% de détention	100,00	
Adresse :	N° 5	Voie	RUE PIERRE BEZANCON	
	Code Postal 94440	Commune	MAROLLES EN BRIE	Pays FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	WF-IDF	
N° SIREN (si société établie en France)	5 2 9 7 9 5 7 7 5	% de détention	100,00	
Adresse :	N° 5	Voie	RUE PIERRE BEZANCON	
	Code Postal 94440	Commune	MAROLLES EN BRIE	Pays FR
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2021 ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS KRISTYdu 01/02/2020Adresse 5 RUE PIERRE BEZANCON 94440 MAROLLES-EN-BRIEau 30/09/2021**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v notice ①**

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	M AMICHAUD THIERRY	PRESIDENT			6	RUE ARTHUR HONEGGER	94440 SANTENY	
2	MME AMICHAUD CHRISTELLE	DIRECTRICE GENERALE			6	RUE ARTHUR HONEGGER	94440 SANTENY	
3	MME BOUS CATHERINE	ANIMATRICE RESEAU			3	RUE DE L'ANCIEN COLLEGE	77176 SAVIGNY LE TEMPLE	
4	MME KEBLI LAETICIA	ASS COMPTABLE			12	RES DE LA FOSSE FREDON	77610 MARLES EN BRIE	
5	MME BENAÏSSA SABRINA	ASS COMPTABLE			27	RUE JEAN JAURES	77170 COUBERT	
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES			
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ①)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ①)	Valeur des avantages en nature (v. notice ①)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ①)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ①)	aux véhicules et autres biens (v. notice ①)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ①)	TOTAL DES COLONNES 5 à 8
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	68400		7908	76308				76308
2	66600			66600				66600
3	24376		2339	26715				26715
4	18724			18724				18724
5	7840			7840				7840
6								
7								
8								
9								
10								
**	185940		10247	196187				196187

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Totaux	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ①	
– de l'exercice.....2021..... (total col. 9 + total col. 10) ①	196187	– de l'exercice...2021... ①	79735
– de l'exercice précédent ①		– de l'exercice précédent ①	0
Nom et qualité du signataire M AMICHAUD PRESIDENT		À MAROLLES EN BRIE, le 10/01/2022 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

KRISTY

Société Par Actions Simplifiée au capital de 639 350 €

Siège social : 5 Cour Pierre Bezangon

94440 MAROLLES EN BRIE

823 970 009 RCS CRETEIL

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT **SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 31 MARS 2022**

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2021, s'élevant à 355 618,51 €, de la manière suivante :

- une somme de 280 000.00 €
à la distribution de dividende, soit par action,
un montant de 0.44 €
- et le solde, soit75 618.51 €
au compte « Autres réserves »

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 juin 2022, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents et éligibles à l'abattement de 40 %, ont été, par action, les suivants :

<u>Exercice</u>	<u>Dividende</u>
30/09/2020	280 000 €
30/09/2019	85 714 €
30/09/2018	140 000 €

(*) Par ailleurs, en date du 13 octobre 2019, la société a distribué des réserves pour un montant global de 64 286 euros.

Pour copie certifiée conforme
Le président



KRISTY

Société Par Actions Simplifiée au capital de 639 350 €

Siège social : 5 Cour Pierre Bezançon

94440 MAROLLES EN BRIE

823 970 009 RCS CRETEIL

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE
DU 31 MARS 2022

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2021, s'élevant à 355 618,51 €, de la manière suivante :

- une somme de 280 000.00 €
à la distribution de dividende, soit par action,
un montant de 0.44 €
- et le solde, soit75 618.51 €
au compte « Autres réserves »

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 juin 2022, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

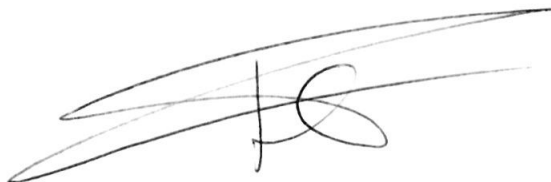
L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents et éligibles à l'abattement de 40 %, ont été, par action, les suivants :

<u>Exercice</u>	<u>Dividende</u>
30/09/2020	280 000 €
30/09/2019	85 714 €
30/09/2018	140 000 €

(*) Par ailleurs, en date du 13 octobre 2019, la société a distribué des réserves pour un montant global de 64 286 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Le président





KRISTY

Société par Actions Simplifiée

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2021

Assemblée Générale du 31 mars 2022

SAS KRISTY
Société par Actions Simplifiée au capital de 639 350 €
6 rue Arthur Honegger
94440 SANTENY
RCS Créteil 823 970 009

Serge GODARD

EXPERT COMPTABLE DIPLÔMÉ PAR L'ÉTAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

43 b, RUE DU CHATEAU
77100 NANTEUIL-LES-MEAUX

TÉLÉPHONE 01 60 09 90 00
TÉLÉCOPIE 01 60 09 19 90
RCS CRETEIL 479 369 266

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

SAS KRISTY

Assemblée Générale du
31 mars 2022

Aux Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la Société par Actions Simplifiée KRISTY relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2020 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur la page de l'annexe qui fait état des faits caractéristiques de l'exercice, et notamment des conséquences de la crise sanitaire sur l'activité de la société.

Cette crise a eu un impact sur l'activité de la société, mais la continuité de l'exploitation n'est pas remise en cause.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures

exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé,

Serge GODARD
43B rue du Château
77100 Nanteuil-lès-Meaux

influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nanteuil-lès-Meaux, le 11 mars 2022

Le commissaire aux comptes



Serge GODARD